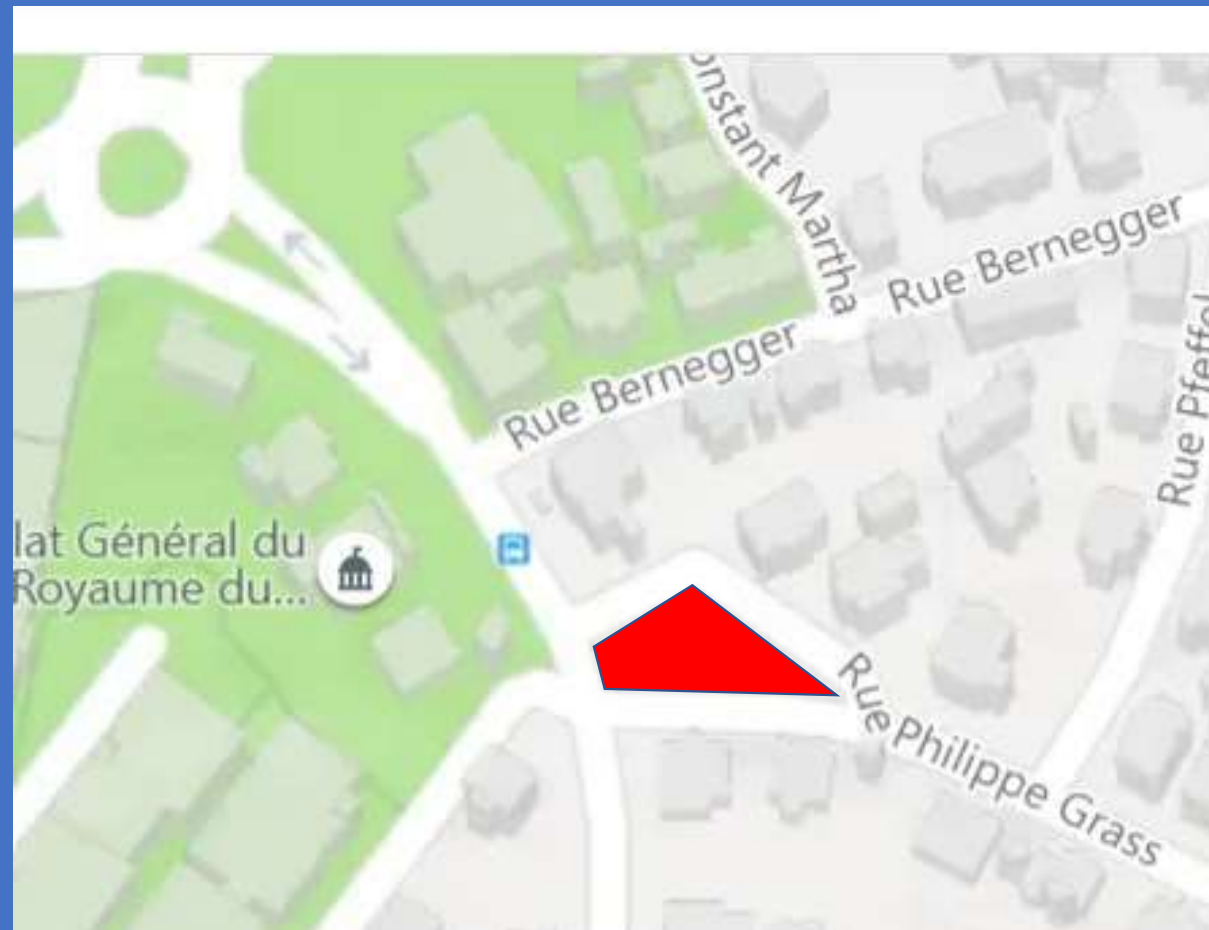


Pour sollicitation des élus

Rapport sur les Encombres et Désordres Place Philippe Grass Strasbourg

Etabli par M Jardini, riverain

2 août 2021



Rappel des étapes

- 23 juin 2021 : Diagnostic de la situation et rencontre de M Polesi
- 28 juin 2021 : Appel à contribution des riverains
- 5 juillet 2021 : Questionnaire adressé aux riverains
- 24 juillet 2021 : Synthèses des retours et scénarii possibles
- 31 juillet 2021 : Retours sur les scénarii possibles
- 2 août 2021 : Envoi du résultat des travaux à M Polesi

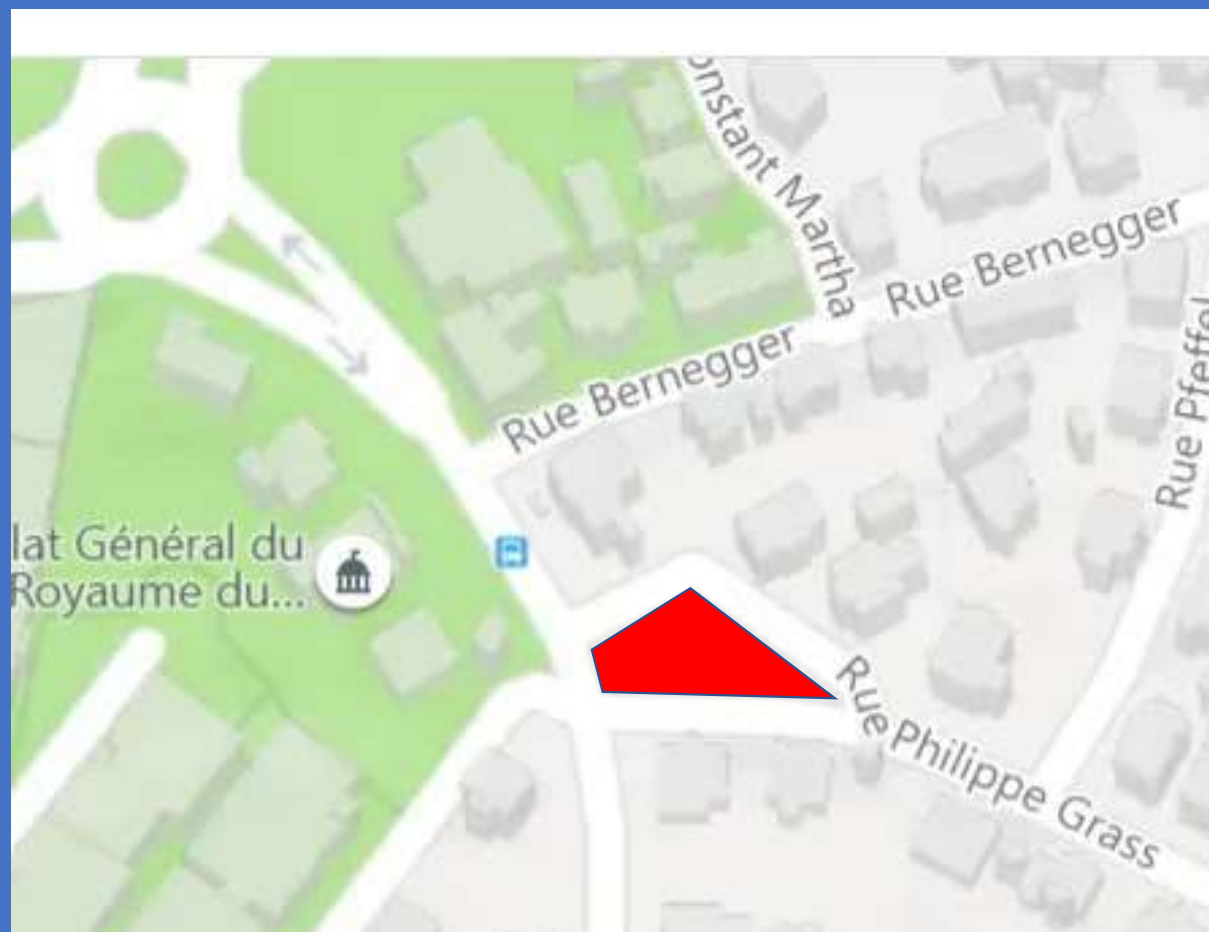
Diagnostic de la situation

Encombres et Désordres Place Philippe Grass Strasbourg

RV de M Jardini (riverain) avec M Polesi.

Adjoint au maire de Strasbourg, en charge de la
coordination des élus de quartier.

23 juin 2021 à 14h Place de l'Etoile.

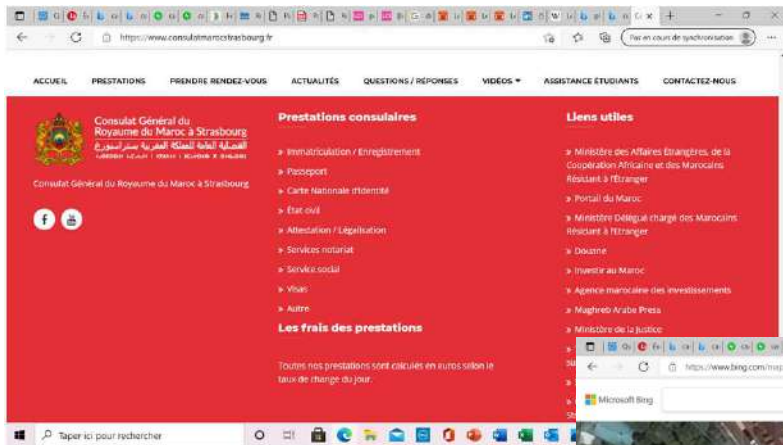


Liminaires

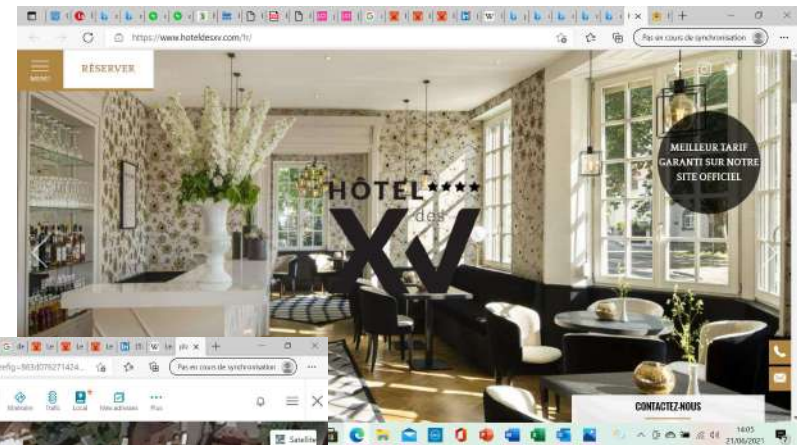
- Ce document est établi par Marc Jardini (0621609539, marcjardini@gmail.com) pour informer les élus et les services de la Ville de Strasbourg
- Il est réalisé en sincérité et sous aucune motivation discriminante ou obédience politique
- Ces constats sont partagés par les résidents copropriétaires du 1 rue Philippe Grass.
- Il sera prochainement distribué aux riverains de la Place Philippe Grass pour partage et enrichissement de données. Un dossier sera constitué suite à cette consultation des riverains.
- Une première information de l' élu en charge du quartier à été réalisée il y a 2 ans sur les déchets constants qui encombrant cette place. Une fin de non recevoir a été formulée sur ce point.

Contexte

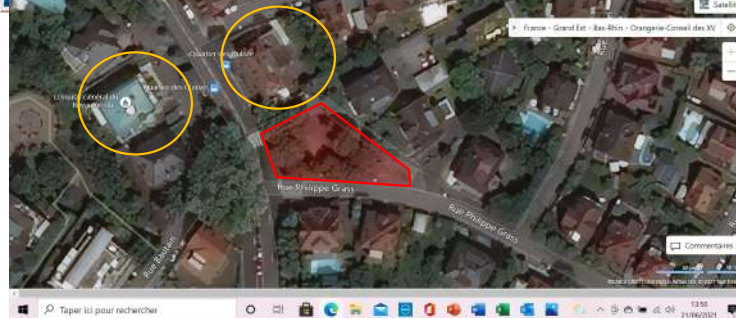
Un Consulat pour l'Alsace, la Lorraine & Tde Belfort



Un Hôtel de 10 chambres



Pour une toute petite place ombragée



Consultation des riverains de la Place Rue Philippe Grass 67000. Juin Juillet 2021

Encombrements permanents et laideur



Le consulat est ouvert de lundi à vendredi de 9 à 15h.

Dès 8h30, plus de 25 véhicules stationnent en rotation permanente **sur la place Philippe Grass, alors que cet espace urbain n'est pas un parking.**

8 rotations de 25 véhicules (25*30mn) : **200 véhicules garés/jour soient environ 1000 véhicules semaine, sur une place de quelques centaines de m² qui n'a pas vocation de parking, bordée d'arbres et déjà fortement encombrée de mobiliers urbains : canisette, colonne Morris, collecteur textiles.**

Encombrements permanents et danger

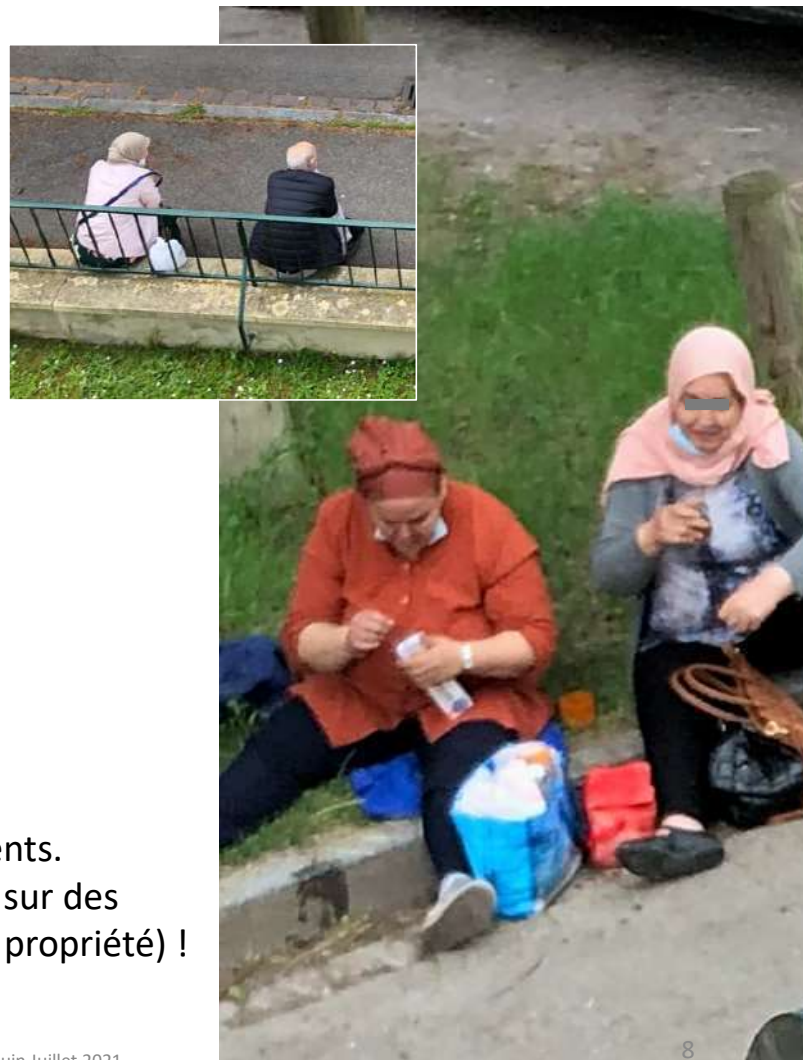


Même les trottoirs sont désormais investis par les véhicules. Interdisant parfois l'accès aux propriétés riveraines (urgences notamment)

Le stationnement est sauvage ! Les usagers sont emprisonnés régulièrement sur la place (pointer votre souris sur cliché central et jouez la vidéo.)



Insécurité des usagers



Les familles « campent » et « patientent » entre les véhicules !
Les enfants jouent entre les pneus des voitures et leurs échappements.
Les personnes âgées tentent de « se poser » comme elles peuvent sur des espaces insalubres (déchets et déjections) voire privés (muret de propriété) !

Désordres boues et eaux usées



En cas de pluie, la Place devient boueuse et glissante !

Le sol, sur tassé, n'est plus drainé et les boues sont versées dans les égouts dont les bouches sont obstruées.



Saletés, insalubrité, voire défaut sécuritaire



Papiers gras, couches culottes, emballages divers, Jonchent le sol et s'accumulent pour finir dans les égouts.

1 seule poubelle pour plus de 100 véhicules / jour.

Les véhicules encombrant les sorties (1 véhicule pour 2 places, garé entre 2 arbres)
Des usagers prisonniers de leur stationnement non réglementé.

Deux poids, deux mesures !



A jour et heure identiques, à 100 m, au calme et à l'ombre de ses arbres majestueux, la Place du Conseil des XV, 3 fois plus grande, coule des heures paisibles !
Contraste saisissant !



Questions réponses posées à M Polesi lors de l'entretien du 23 juin 2021

Quelle perception des responsables de la Ville se font-ils de(s) l'usage(s) de la place Philippe Grass ? Qu'en disent-ils ?

M Polesi : « Je suis au courant du problème, j'ai même demandé à ce que l'on dégage deux voitures et une roue abandonnée. »

Quelles sont les décisions légales ou arbitrages réalisés par les pouvoirs publics concernant les modalités de stationnement des usagers de l'Hôtel « Le XV » et des usagers du Consulat du Maroc ?

A quelles normes réglementaires répond le stationnement sur la place au vu des usages ERP des deux objets : Consulat et Hôtel ?

M Polesi : « Je vais examiner le dossier technique, je ne sais pas quel service est directement concerné : voirie, ville,...? ». « Il serait souhaitable de prévoir deux places PMR. »

Pourquoi la place du Conseil des XV n'est pas mise à contribution pour désengorger l'encombrement de la Place Philippe Grass ? Elle se trouve à quelques 100m du Consulat.

M Polesi : « Il n'est pas question de toucher à la place du Conseil des XV. Ce serait reporter le problème. »

Questions réponses posées à M Polesi lors de l'entretien du 23 juin 2021

Quelle politique d'aménagement la ville prévoit-elle pour améliorer la vie des usagers et des riverains de la Place Philippe Grass ?

M Polesi :

« Il est clair que nous ne pouvons nier l'existence d'un réel problème sur cette place. »

« Peut-être pourrions nous bloquer la place et réserver quelques bancs d'aménagement. »

« Nous pourrions informer les usagers du consulat de l'existence des parkings relais, afin de gare leur véhicule et de se rendre au consulat (par Tram et Bus) bien desservi. Cela dit nous n'auront pas le support du consulat sur la solution du problème. Nous devrions toutefois réserver 1 ou 2 places PMR pour cette place. »

« Je vais demander à mes collègues élus, ainsi qu'aux services de la ville, leur avis sur la question (y compris sur le plan des relations internationale, concernant le consulat du Royaume du Maroc.) »

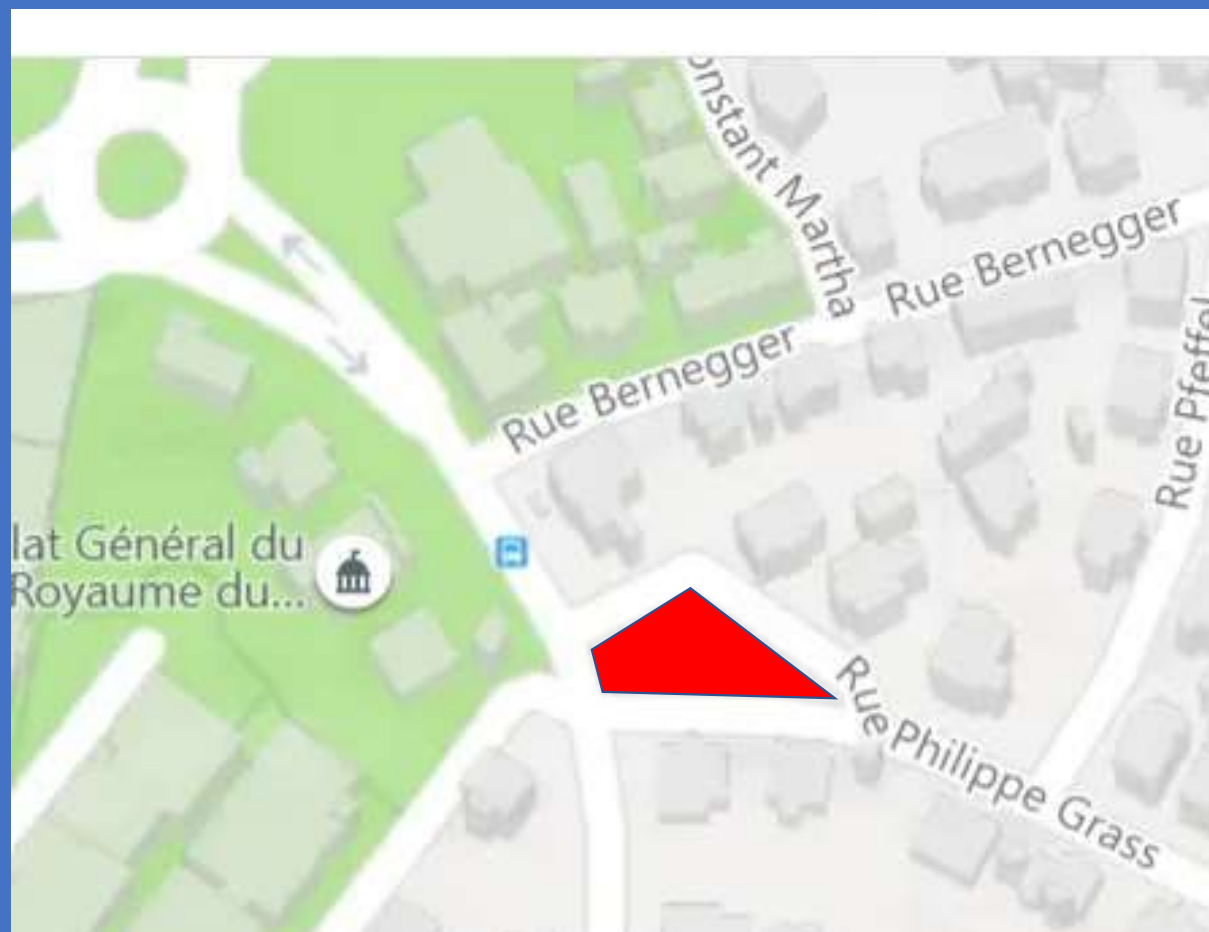
« On pourrait programmer une réunion avec les riverains. »

M Jardini se propose d'animer le débat avec les riverains avec une prise en compte de chaque avis pour alimenter les scénarios possibles dans une conscience commune et partagée des problèmes et des solutions proposées.

M Polesi se déclare favorable à cette proposition.

Consultation des riverains

Méthode



Méthode proposée

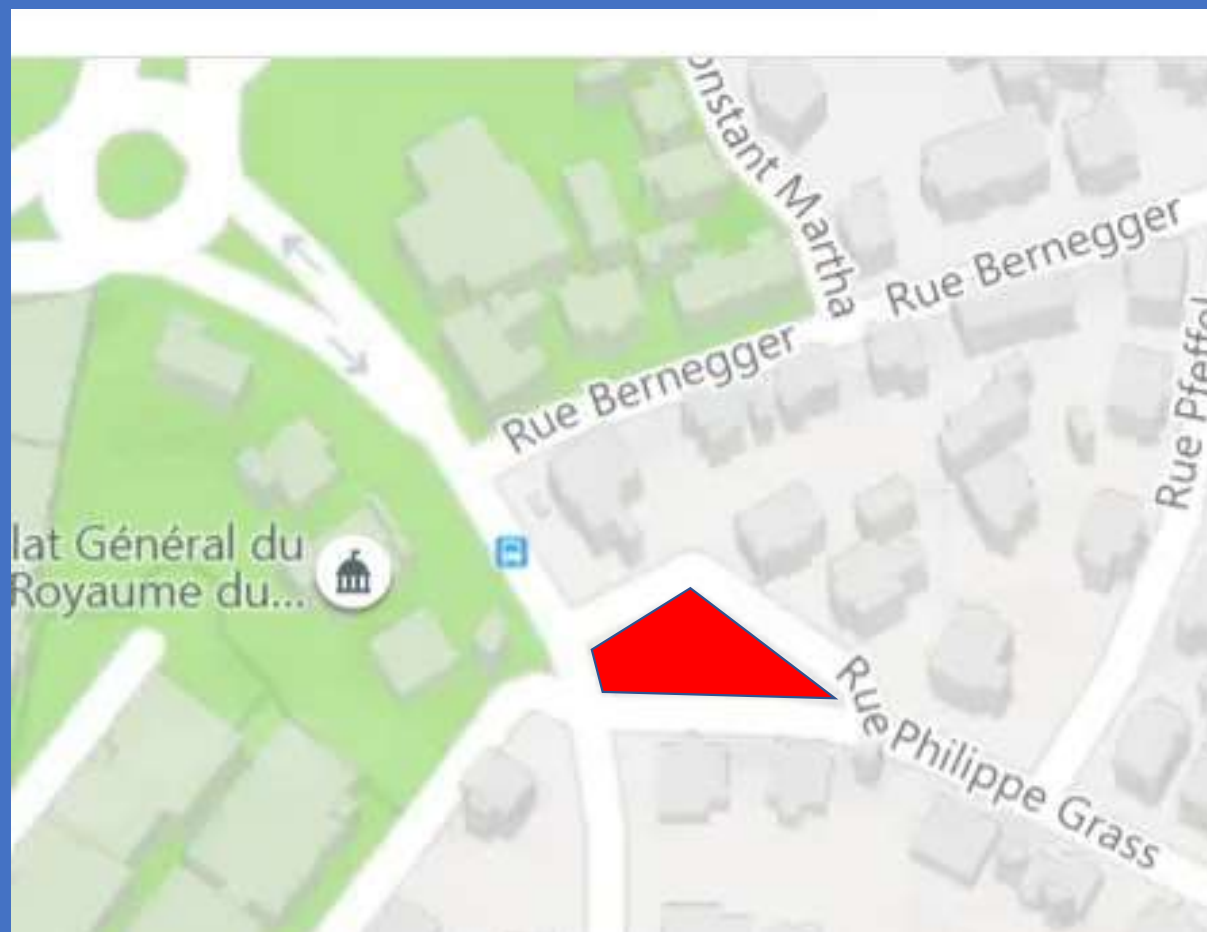
M Jardini prend contact avec chaque riverain pour informer et obtenir une contribution individuelle et collective au projet de solution :

1. Me Alexandre, au 2 rue Philippe Grass
 2. M et Me Seiler, au 4 rue Philippe Grass
 3. Me Riehl, au 4 rue Philippe Grass
 4. M et Me Wicker, au 4 rue Philippe Grass
 5. Me Blum, au 1 rue Philippe Grass
 6. M Anselin, au 1 rue Philippe Grass
 7. M et Me Erath, au 1A rue Philippe Grass
 8. Me Roll, au 3 rue Philippe Grass
 9. M Durand-Schaefer, au 5 rue Philippe Grass
- Dans un 1^{er} temps, il est convenu avec M Jardini d'animer une réflexion avec les riverains de la place afin de proposer des idées et une vision commune des usages qu'il convient de réserver à cette place.
 - Dans un 2^{ème} temps, une réunion se tiendra avec les riverains, M Polesi et les services compétents pour faciliter la décision et la mise en œuvre d'une solution durable.

Etude d'opportunités

Synthèse des retours de questionnaires soumis aux riverains de la place Rue Philippe Grass.

Encombres et désordres
Place Philippe Grass Strasbourg



Liminaires

Merci infiniment aux riverains mobilisés et participatifs dans la réflexion.

- Vous êtes **10 sur 10** à avoir répondu au questionnaire :

	A exprimé sa volonté de participer	A reçu le diagnostic Et le questionnaire	A répondu au questionnaire
Me et M Seiler	OUI	OUI	OUI
Me et M Alexandre Bellam	OUI	OUI	OUI
Me et M Durand-Schaefer	OUI	OUI	OUI
Me Roll	OUI	OUI	OUI
Me et M Jardini	OUI	OUI	OUI
Me Riehl	OUI	OUI	OUI
Me et M Erath	OUI	OUI	OUI
Me Blum	OUI	OUI	OUI
M Anselin	OUI	OUI	OUI
Me et M Wicker	OUI	OUI	OUI

Synthèse :

Le document transmis et illustrant les désordres et encombrements de la place Rue Philippe Grass vous semble-t-il représentatif de la situation ?

OUI

10 = 100%

Commentaires :

« Très complet, hyper réaliste, effrayant et exhaustif »

« A rajouter : Véhicules "abandonnés" sur la place »

Synthèse :

Degré de préoccupation face aux nuisances / risques observés

NUISANCES ET RISQUES ECOLOGIQUES ET SANITAIRES	Très 😞 / Assez 😞 / Peu 😊
Déchets sur le sol, encombrants abandonnés	
Bruits, klaxons, moteurs	
Poubelle débordante	
Endommagement des arbres, tassement racinaire	
Boue et glissade par temps très humide	
Encombrement des égouts par la boue et les déchets	
Flaques d'eau résiduelles après pluies (affaissement du sol)	
Pollution atmosphérique	

Synthèse :

Degré de préoccupation face aux nuisances / risques observés

SECURITE	Très 😞 / Assez 😞 / Peu 😐
Visibilité réduite pour la mobilité (piéton, voiture, vélos)	😞😞😞😞 😞😞😞😞😞 😐
Endommagement possible des véhicules stationnés	😞😞😞 😞😞😞😞😞 😐😐
Lampadaires dégradés	😞😞😞😞😞 😞😞 😐😐😐
Emprisonnements de véhicules au centre de la place	😞😞😞😞 😞😞😞 😐😐😐
Mouvements de véhicules sur passage piéton	😞😞 😞😞😞😞😞 😐😐😐

Synthèse :

Degré de préoccupation face aux nuisances / risques observés

USAGES	Très 😞 / Assez 😞 / Peu 😊
Mouvements incessants de circulation	😞😞😞😞😞😞😞😞😞😞 😊
Pique-niques sauvages entre les véhicules et aux abords	😞😞😞😞😞😞😞😞😞 😊
Stationnement sauvage sur les trottoirs périphériques	😞😞😞😞😞😞😞😞😞😞 😊
Usage piétonnier pénible de la place et de ses abords	😞😞😞😞😞😞😞😞😞😞
Réparation sauvage de véhicules en panne	😞😞😞 😞😞😞😞😞😞 😊😊

Synthèse :

Degré de préoccupation face aux nuisances / risques observés

ESTHETIQUE	Très 😞 / Assez 😞 / Peu 😊
Laidur de la place	😞😞😞😞😞😞😞😞😞 😊
Canisette à l'abandon	😞😞😞 😞😞😞😞 😊😊😊
Collecteur textile dégradé	😞😞 😞😞😞😞😞 😊😊😊

Synthèse :

Autres nuisances constatées

« Moteurs tournent à l'arrêt jusqu'à 1 heure durant (climatisation, chauffage) = Pollution »

« Pollution atmosphérique, voiture en stationnement avec moteur allumé »

« Encombrants abandonnés : ex. roue complète de voiture »

« Stationnement devant les sorties de garages privés et des terrains des riverains pourtant matérialisés par des panneaux de signalisation d'interdiction de stationnement »

« Désordres sanitaires (envahissements de rongeurs), écologiques (mort des arbres par écrasement des racines) et anarchiques »

Synthèse :

A titre personnel, faites-vous usage de stationnement sur la place Rue Philippe Grass ?

OUI	NON	Ancienneté moyenne pour les « oui »
7	3	18 ans

Si oui souhaitez-vous maintenir impérativement cette faculté d'usage ?

OUI	NON
5	2

Synthèse :

Quelles sont vos préconisations pour l'avenir de cette place Rue Philippe Grass ?

Préconisations 1

Redevenir une place agréable, ombragée. Recouvrer la tranquillité.

Restreindre le stationnement à 10 véhicules maximum

Maintenir le stationnement

Interdiction totale du stationnement sur la place.

Condamner définitivement la possibilité de stationner sur la place (yc riverains).

Transformation en square végétalisé : poumon du quartier, pour répondre aux engagements (obligations) écologiques de cette municipalité

Potelets anti stationnement tout autour et / ou aménagement d'espace vert protecteur et installation de mobilier urbain.

Protéger le trottoir de la ruelle partant de l'hôtel au 3 rue Philippe Grass contre le stationnement sauvage. Voir rendre cette ruelle totalement piétonne avec accès pour les riverains.

Synthèse :

Quelles sont vos préconisations pour l'avenir de cette place Rue Philippe Grass ?

Préconisations 2

Assurer la propreté des lieux

Améliorer le sol

Extension du stationnement payant aux rues adjacentes à la rue du Conseil des XV : rues Philippe Grass, Bernegger, Eugène Carrière, Bottin

Parking de 6 voitures et "cerclage" de la placette par grilles type Orangerie.
Aménagement du sol indispensable au préalable

Transformer la place en "vrai parking" organisé, sécurisé et payant : 10 places de parking (maximum) délimitées par un marquage au sol, revêtement spécifique et adapté. Réaménagement d'une entrée de parking distincte ainsi que du centre de la place. Accès possible pour les riverains hors horaires de bureau, prévoir 1 place PMR

Végétalisation d'une partie de la place pour limiter le nombre de stationnements

Synthèse :

Quelles sont vos préconisations pour l'avenir de cette place Rue Philippe Grass ?

Préconisations 3

Exposer de façon « officielle » les nuisances actuelles au Consul Général du Maroc en personne, en présence du représentant de la ville, Mr Polesi, et des représentants des riverains.
Lui demander de nous faire part de ses propres réflexions et de ses propositions afin de mettre fin à ces nuisances.

Neutraliser le centre

Rendre payant le stationnement au quartier des XV sauf pour les riverains

Synthèse :

Comment jugez-vous les suggestions suivantes ?

Majoritairement favorable	Pour arbitrage	Rejeté
<ul style="list-style-type: none">• Suggestion du Consulat : usage gratuit du parking « Rives de l'Aar » et/ou navette gratuite• Neutralisation du centre de la place• Poubelles supplémentaires• Déport du collecteur textile près du rondpoint• 2 places PMR, sur la rue du Conseil des XV• Revêtement adéquat pour les éventuelles places de parking subsistantes• Blocage des entrées en lieu du passage piéton• Protection quadrilatère des arbres en pieds• Drainage du sol suite à nouvel aménagement	<ul style="list-style-type: none">• Stationnement max 10 véhicules• Interdiction totale de stationnement sur la place• Potelets anti stationnement sur trottoirs• Sens interdit de la voie sur n° 3 et 1 (sauf riverains)• Réhausse des bordures aux emplacements non autorisés• Suppression de la canisette et/ou transformation en place PMR• Installations bancs publics tout près du Consulat• Suppression ou déport de la Colonne Morris pour bloquer stationnement	<ul style="list-style-type: none">• 1 stationnement pour livraisons express (colis) /dépannage express

Synthèse :

Quelles autres propositions /suggestions souhaitez-vous partager avec le collectif de riverains ?

« Le Consulat du Maroc, doit au minimum, indiquer dans les convocations à ses administrés, que le stationnement des véhicules doit s'effectuer en respectant les places matérialisées au sol rue du Conseil des XV et vers l'Orangerie et encourager fortement l'utilisation des parkings-relais en cohérence avec la politique de la Ville sur ce sujet.»

« Interdiction de stationnement sur la place sauf riverains»

« Si stationnement autorisé max 10 places, matérialiser les emplacements au sol »

« Plots sur place, Pkg relais + navette, verbalisation si nécessaire »

« Étudier la possibilité de la mise en place d'une cagnotte participative (riverains, hôtel, consulat) pour financer une partie des travaux d'aménagements qui seront arbitrés.»

« Si suppression canisette, risque de déplacer le problème des déjections canines sur trottoirs»

Synthèse :

Jugez-vous pertinent de consulter l'ADIQ ?

OUI	NON	Commentaire
9	1	Déjà engagé (Me Seiler)

Seriez-vous prêts à adhérer à l'ADIQ dans cette circonstance ?

OUI	NON	Ne sait pas
6	2	2

Synthèse :

Connaissez-vous un leader d'opinion pouvant être sensible à notre diagnostic de situation et pouvant soutenir notre dossier ?

OUI	NON	Commentaire
3	5	1/ M. Seiler, ancien journaliste 2/ Fabienne Keller, sénatrice, ex maire de Strasbourg 3/ Julia Damay, resp. Europe/international, Instits. EU. 4/ ADIQ, 0673971604 / 12 BD JS Bach

Jugez-vous souhaitable de constituer un « dossier – presse » ?

OUI	NON	Ne sait pas
8	1	

Souhaitez-vous avoir connaissance des éléments du dossier antérieurement géré par la municipalité ?

OUI	NON	Commentaire
6	2	Les éléments devraient être disponibles aux archives mairie de quartier

Synthèse :

Souhaitez-vous ajouter un commentaire pour enrichir la réflexion et renforcer la conduite de cette action ?

*« Associer à notre réflexion les représentants du consulat du Maroc et de l'hôtel des XV au moins pour recueillir leur avis sur la situation »
« Sans coopération active avec le Consulat du Maroc, il n'y aura pas de solution pérenne pour l'avenir de la 'place' rue Philippe Grass et des rues adjacentes. »*

« Faire participer à la réflexion plus de riverains de la rue Philippe Grass (jusqu'à la rue Aubry et Rau), et de la rue Bernegger (très impactés par le stationnement) .»

« Sans intervention active et volontaire de la Ville de Strasbourg il en sera de même, à l'image de l'intervention « pas de vague » de Mr Bitz il y a 3 ans »

« L'assistance de l'ADIQ est une priorité préalable, de par leur connaissance des arcanes de l'Administration et de son expérience lors des multiples interventions qu'elle effectue habituellement. Donc inscription adhésion et demande d'avis.»

« Le recours à un reportage DNA, Rue 89 et France 3, est tout aussi indispensable dans un 2ème temps d'autant que la situation s'éternisant, elle devient un "état de fait".»

« Ce qui nous dérange vraiment ce sont les déchets sur la place. »

« Aucune privatisation, ni place, ni rue »

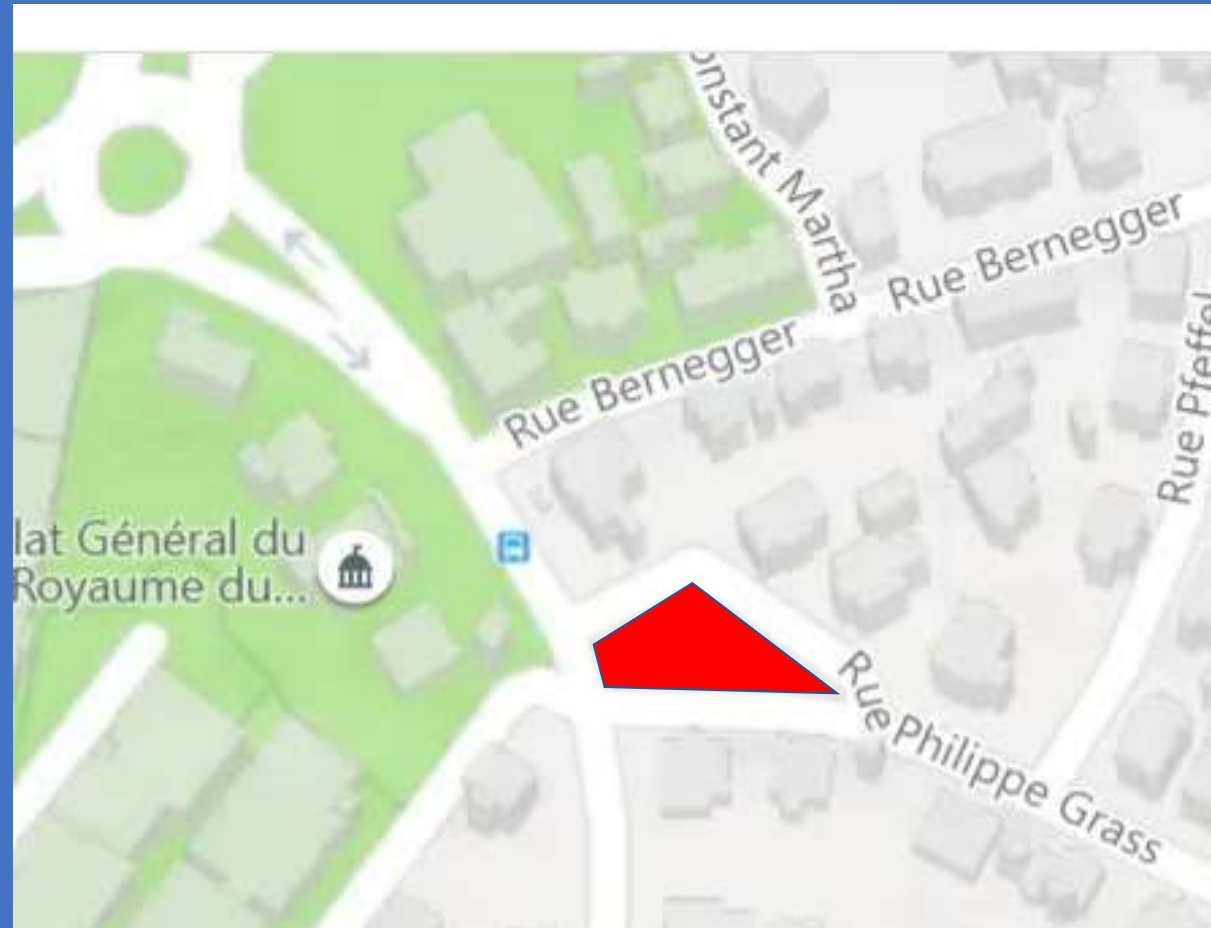
« Nous ne souhaitons pas l'interdiction de stationnement qui ne ferait que déplacer les voitures sur les trottoirs environnants ».

« Laisser un usage de stationnement réduit »

Suggestions

Scénarii selon les avis partagés

Encombres et désordres
Place Philippe Grass Strasbourg



Scénario actuel

Statu quo

- Environ 25 véhicules
- Stationnements sauvages sur trottoirs
- Laideur de la place
- Saletés
- Bruit
- Risques sanitaires
- Boue
- Pollution
- ... Cf. diagnostic



Scénario 1

Stationnement réduit (8 véhicules)

- Protection des arbres
- 8 véhicules maximum
- Marquage au sol
- 1 PMR
- Suppression collecteur
- Maintien canisette
- Déplacement colonne
- Barrières anti accès
- Végétalisation du centre
- Sens interdit sauf riverains



Scénario 2

Stationnement réduit (8 véhicules + 2 PMR)

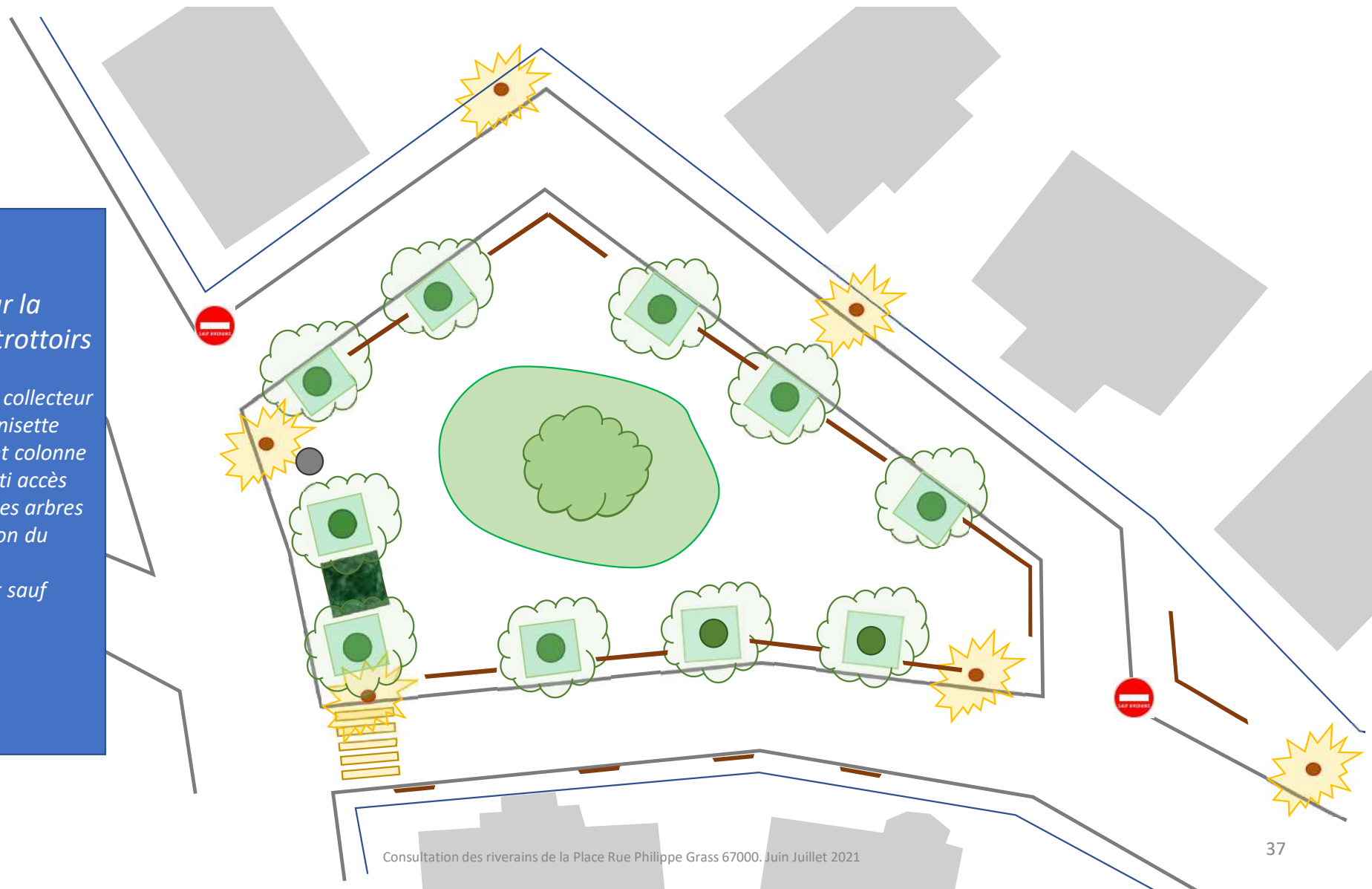
- Protection des arbres
- 8 véhicules maximum.
- Marquage au sol
- 2 PMR.
- Suppression collecteur
- Suppression canisette
- Déplacement colonne
- Barrières anti accès
- Végétalisation du centre
- Sens interdit sauf riverains



Scénario 3

0 véhicule sur la place et sur trottoirs

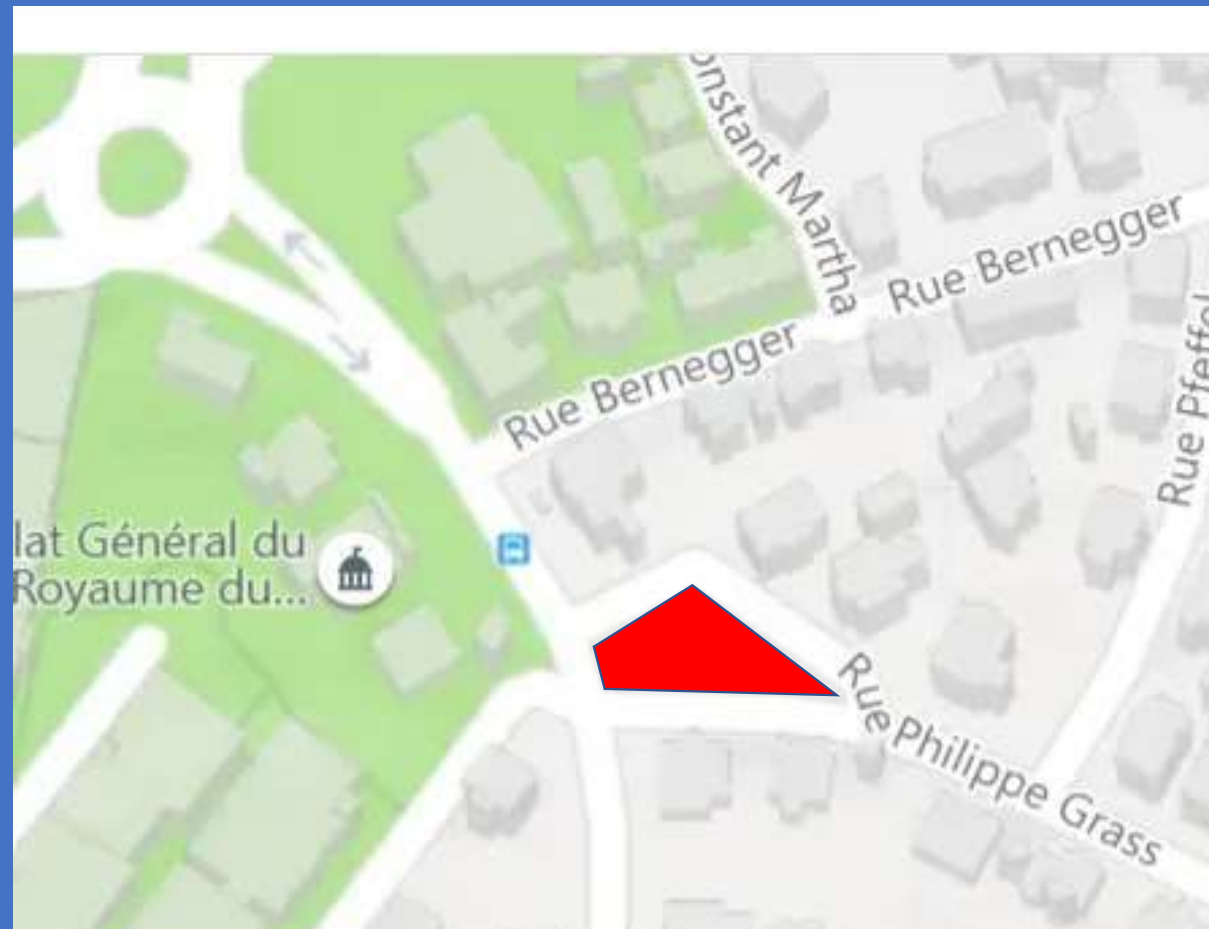
- Suppression collecteur
- Maintien canisette
- Déplacement colonne
- Barrières anti accès
- Protection des arbres
- Végétalisation du centre
- Sens interdit sauf riverains



Scores d'agrément

Scénarii selon les avis partagés

Encombres et désordres
Place Philippe Grass Strasbourg



Synthèse :



Les 2 scénarii, ci-contre, privilégient le maintien de places de stationnement sur la placette.

Ces solutions sont jugées favorables (moyennant ajustements) pour **6 riverains sur 9 votes.**



L'essentiel des principes : Réduction du nombre de places (max 14 véhicules), 1 ou 2 PMR, protection des arbres, gestion des voies, anti stationnement sur les trottoirs, aménagement du centre.

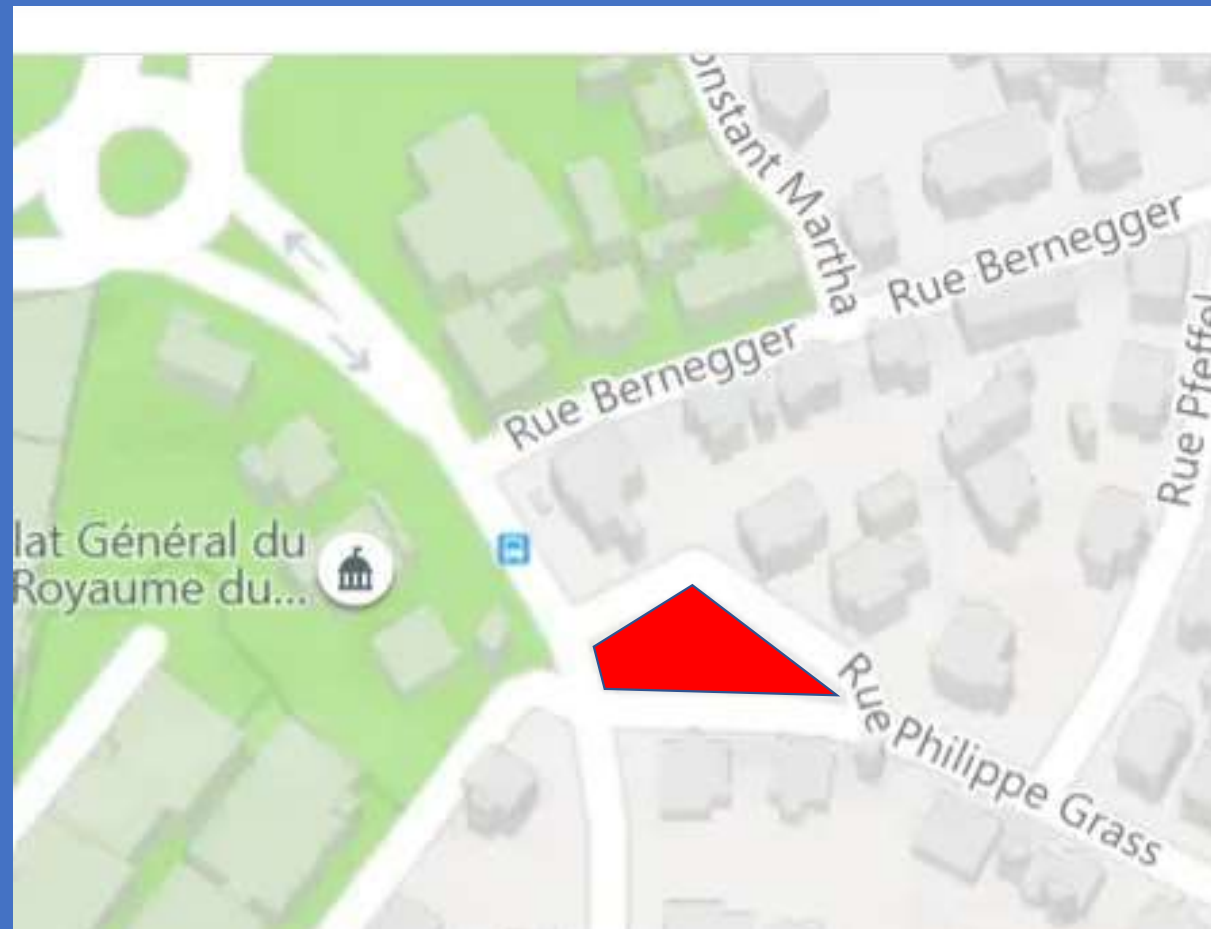


Le scénario ci-dessus, privilégie l'interdiction totale du stationnement sur la place, l'aménagement du centre et l'anti stationnement sur les trottoirs .

Cette solution est jugée favorable par **3 riverains sur 9 votes.**


Observation à fin juillet 2021

Encombres et désordres
Place Philippe Grass Strasbourg



Observations :

Consulat Général du Royaume du Maroc
Strasbourg



القنصلية العامة للمملكة المغربية
ستراسبورغ

Strasbourg, le 15 Juin 2021

AVIS AU PUBLIC

Le Consulat Général du Royaume du Maroc à Strasbourg vous informe qu'à partir du 14/06/2021, TOUTES les prestations consulaires sont fournies **UNIQUEMENT** sur Rendez-Vous.

Les Rendez-vous peuvent être pris sur le lien ci-dessous :


<https://rdv.Consulat.ma>

Par ailleurs, le retrait de documents (CNIE, Passeports et Actes adoulaire, livret de la famille) et les demandes de transfert de dépouilles au Maroc e'est **SANS RDV**.

La prise de rendez-vous est devenu obligatoire en passant par le site web : (rdv.consulat.ma). Le processus de prise de rendez-vous est centralisé à Rabat et concerne tous les consulats du Maroc à l'étranger.

En cas de problèmes techniques, un **NUMERO VERT** est mis à votre disposition : **08 01 84 00 02**

Si le problème persiste, envoyez votre numéro de téléphone au Consulat par Messenger de la page Facebook ou sur la page Google Business. On devrait vous appeler de Rabat pour résoudre le problème.



Consultation des riverains de la Place Rue Philippe Grass 67000. Juin Juillet 2021.

Le 15 juin 2021, le Consulat Général du Royaume du Maroc informe ses ressortissants d'une nouvelle disposition consistant à gérer les accueils par rendez-vous pour servir ses prestations.

Source Internet.

Force est de constater que cette disposition ne solutionne pas les nuisances de la place Rue Philippe Grass.

Observations :



Prise de vue le 8 juillet 2021

3 semaines



Prise de vue le 1^{er} aout 2021.
La place n'a pas été nettoyée depuis 3 semaines
Les bouteilles plastiques restent écrasées au sol avec de nouveaux débris.

Observations :



Prises de vue le 1^{er} août 2021
Papiers, masques, morceaux de pain, branchages, herbes folles
La place semble abandonnée à ses malédictions !!!



Observations :



Prises de vue le 31 juillet 2021

Les solutions de mobiliers urbains susceptibles de protéger l'espace de la place Rue Philippe Grass, sont à l'œuvre dans le quartier des XV et ses environs.

Ces solutions peuvent donc être facilement adoptées pour la place Rue Philippe Grass

Observations :

AA senat.fr ↻

Question écrite n° 02519 de Mme Christine Herzog *(Moselle - NI)
publiée dans le JO Sénat du 14/12/2017 - page 4457

Mme Christine Herzog attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur le fait que certains riverains d'une voie publique sont parfois confrontés à des difficultés importantes liées au stationnement sauvage d'automobilistes qui ne respectent pas la réglementation. Il peut s'ensuivre une impossibilité quasi quotidienne pour un riverain de sortir de son garage. Il peut aussi en résulter un danger pour les piétons lorsque le stationnement abusif s'effectue sur le trottoir. Lorsque ce stationnement abusif s'effectue au mépris d'interdictions municipales prises par le maire et matérialisées par des panneaux spécifiques ou par un marquage au sol, elle lui demande si le riverain qui est victime de la situation peut exiger de la commune la mise en place d'obstacles matériels plus dissuasifs (muret, plots...).

Réponse du Ministère de l'intérieur
publiée dans le JO Sénat du 17/05/2018 - page 2375

Aux termes de l'article L. 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire dispose de pouvoirs de police générale qui lui permettent de prendre des mesures ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Cela comprend notamment « tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques » (L. 2212-2 du CGCT). Par ailleurs, l'article R. 417-10 du code de la route réprime le stationnement gênant la circulation publique, ce qui comprend notamment le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou les accotements réservés à la circulation des piétons, ainsi que le stationnement devant les entrées carrossables des immeubles riverains. Il résulte de ces dispositions qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité de police, de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les troubles générés par le stationnement illicite de véhicules, en fonction de la configuration des lieux et de la gêne occasionnée. Ces mesures peuvent notamment prendre la forme d'obstacles matériels tels que des plots, potelets ou arceaux de stationnement. La responsabilité pour faute de la commune est susceptible d'être engagée si le maire s'abstient de prendre les mesures de police adéquates (Conseil d'Etat, 9 mai 2011, n° 337055).

Consultation des riverains de la Place Rue Philippe Grass 67000. Juin Juillet 2021

La réponse du Ministère de l'Intérieur au Sénat, publiée dans le JO Sénat du 17 juin 2018, précise les règles et responsabilités des communes sur les désordres de stationnement non réglementé.